

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 9 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un
Le neuf du mois de juillet à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le deux juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en Visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

15 JUIL. 2021

Déposée en
Préfecture le

13 JUIL. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Aurélien MODURIER, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 10 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À VILLAZ - OPÉRATION "PUGET"

Route des Vignes à Villaz, la SA d'HLM Halpades construit 10 logements locatifs aidés en maîtrise d'ouvrage directe : 3 PLAI, 5 PLUS et 2 PLS. Ces 7 T2, 2 T3 et 1 T4 bénéficieront chacun d'un cellier, d'un balcon et d'une place de stationnement.

Par délibération du 3 mai 2021, la commune de Villaz s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 26.615 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (21 août 2020),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à Halpades une aide financière de 64.343 € correspondant à la somme de :

- 170 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 29.051 € ;
- 100 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 29.930 € ;
- 40 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 5.362 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 32.171 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux ;
- pour 50 %, soit 32.172 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.